

Grands TROUPEAUX

MAGAZINE

Savencia, hors-la-loi Egalim ?



13 avril 2020

Tags : Covid 19, FranceMilk, OP, SavenciaBoard

« LE GROUPE LAITIER SAVENCIA NE RESPECTE PAS LE PRIX CONTRACTUEL ISSU DE LA LOI EGALIM », DENONCE L'ORGANISATION DE PRODUCTEURS (OP) FMB (FRANCE MILK BOARD) SUD-OUEST.

Pour le mois d'avril 2020, le groupe Savencia a appliqué une nouvelle baisse très importante du prix du lait. Ainsi, les producteurs laitiers du Sud Ouest seront rémunérés l'équivalent de 315 € / 1000 litres. Pour l'Organisation de producteurs (OP) FMB (France Milk Board) Sud-Ouest, cette baisse est d'autant plus inacceptable que les éleveurs laitiers auraient dû percevoir 350 € / 1000 litres selon les termes du contrat signé avec le géant laitier. Le différentiel porte donc sur 35 € / 1000 litres.

« Début 2019 et après plus de deux années de discussions, la société Savencia et l'OP FMB Sud-Ouest avaient signé un avenant au contrat-cadre les liant depuis 2014, relate dans un communiqué de presse l'OP. Cet avenant portait sur la signature d'une formule de détermination du prix du lait conforme aux lois Sapin II et Egalim. Particulièrement innovante, cette dernière permettait à l'industriel de s'adapter aux contraintes des marchés en fonction de son mix-produit. Pour les producteurs, elle offrait également la possibilité d'inclure des indicateurs de coûts de production (IPAMPA) et de marges (MILC) pertinents. » Cette formule a été développée avec l'appui du cabinet Optimes.

Après une année d'application de la formule, Savencia a unilatéralement décidé de ne plus appliquer cette formule de prix à compter de janvier 2020. L'entreprise a alors imposé une baisse du prix du lait payé aux producteurs de 10 € pour 1000 litres.

Au regard des données accessibles des marchés (explosion des ventes de produits laitiers en grandes-surfaces suite au confinement), l'OP FMB Sud-Ouest a le sentiment que les éleveurs laitiers constituent la variable d'ajustement de la filière. L'organisation se dit ouverte au dialogue avec l'industriel mais demande un respect des engagements contractuels. En attendant, FMB Sud-Ouest appelle à une mobilisation générale des acteurs de la filière mais aussi des consommateurs pour le respect de la loi Egalim.

L'OP FMB (France Milk Board) Sud-Ouest représente des producteurs livrant à Savencia, Danone, Lactalis... Elle a été créée, dès après la mise en place de la contractualisation suite à la crise du lait de 2009, par des producteurs soucieux de défendre intelligemment leurs intérêts tout en conservant un esprit de filière avec les industriels interlocuteurs.